

**PROCES -VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du Jeudi 20 mars 2014**  
**Sous la présidence de Monsieur Bernard INGWILLER**

**Date de la convocation** : mercredi 13 mars 2014

**Membres en exercice** : 57

**Présents ou représentés** : 52

Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), , Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Pfister Georges, , Krieger Christophe, Kauffmann Jean-Luc, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Hurstel Alain, Lentz Patrick, Vix Jean, Welsch Gérard, Jacob Francy, Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Muckensturm Roger, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Bernhardt Armand, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Dutt Werner,

**Dont pouvoirs** : 09

Hammann André, Masse Benoît, Hipp Alain, Jost Jean-Louis, Klein Marcel (Issenhausen), Weber Francis, Krauth Pierre-Paul, Hammann Jean-Georges, Dettling Philippe.

**Absents Excusés** : 05

Beck Georges, Huck Antoine, Gross Dominique, Geiss Jean-François, Boisson Valérie,

**Secrétaire de séance** M. Alain HURSTEL, maire de HOHFRANKENHEIM

Le Président remercie les délégués pour leur présence, une dernière dit-il, pour un certain nombre de délégué, conséquence de la loi sur la réforme des collectivités territoriales. Il salue la participation de Mme Michel du Trésor Public et de la presse à cette rencontre. Ses remerciements vont également au Maire et au Conseil Municipal de Hohfrankenheim qui s'occupera du service en fin de séance.

Le quorum pour délibérer est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

**1<sup>er</sup> Point à l'ordre du jour - Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 février 2014.**

**Le Procès-verbal du 27 février 2014 est approuvé à l'unanimité.**

**2<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour - FINANCES – Budget principal – approbation du budget primitif 2014**

**Vu** l'exposé du vice-président en charge des finances,

Le Budget Primitif 2014 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, se présente comme suit:

**Section d'investissement :**

Dépenses: 4 397 627 €  
Recettes: 4 397 627 €

**Section de fonctionnement:**

Dépenses: 2 886 700 €  
Recettes: 2 886 700 €

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

**Vote à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : FINANCES – budget service des ordures ménagères – approbation du budget primitif 2014**

**Vu** l'exposé du vice-président en charge des finances,

Le Budget Primitif 2014 du service Ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, se présente comme suit:

**Section d'investissement :**

Dépenses: 393 400 €  
Recettes: 393 400 €

**Section de fonctionnement:**

Dépenses: 1 452 500 €  
Recettes: 1 452 500 €

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

**Vote à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : TOURISME – halte fluviale, approbation du projet et lancement de la consultation**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn assure la compétence d'études et de mise en œuvre d'actions et de moyens favorisant le développement touristique.

La Communauté de Communes souhaite développer l'attractivité du territoire en favorisant l'accueil de la plaisance par la mise en place de services d'approvisionnement d'eau et d'électricité, tout en créant une meilleure articulation entre le canal navigué et promené et les villages alentours.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a lancé le projet d'aménagement d'une Halte Fluviale sur la commune de WALTENHEIM SUR ZORN.

Suite à une étude de faisabilité réalisée par le bureau Digitale Paysage pour évaluer les forces et faiblesses du territoire, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Lambert a permis l'élaboration d'un avant-projet technique et chiffré ayant pour objectif :

- d'aménager et d'équiper une halte fluviale articulée au village de WALTENHEIM SUR ZORN
- de proposer un cadre de plaisance convivial
- de conforter et sécuriser l'amarrage des bateaux logements et des bateaux hôtels
- de valoriser l'entrée Est dans la commune de WALTENHEIM ainsi que dans notre territoire.

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** la présentation du projet pour l'aménagement d'une halte fluviale à WALTENHEIM SUR ZORN

**APPROUVE** le coût d'objectif du projet d'un montant de **204 100€HT**

**AUTORISE** le Président à lancer la consultation des marchés suivant une procédure adaptée et à signer les marchés

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin

**Vote à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : TOURISME – signature d'une convention entre la Communauté des Communes et VNF pour l'occupation des sols et d'une partie du domaine navigable**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est compétente dans le domaine du développement touristique.

La création de la Halte Fluviale se fera sur une partie du domaine fluvial et une partie du domaine terrestre appartenant à Voies Navigables de France (VNF).

VNF propose donc d'établir une convention avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 selon laquelle :

- La Communauté de Communes est autorisée à effectuer les constructions et aménagement nécessaires sur une partie du domaine fluvial et communal
- VNF prendra en charge l'entretien des palplanches et le remplacement des poutres de l'estrade de guidage et du garage à bateau.

Cette occupation des sols se fera moyennant une redevance annuelle de 1200€ durant toute la durée de l'occupation.

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** la convention, annexée à la délibération, pour l'occupation des sols et du domaine navigable.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs au dossier.

**Vote à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : TOURISME – restauration d'un calvaire, rue du sel à Hochfelden**

**VU** la compétence touristique de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

**VU** la demande de la commune de HOCHFELDEN pour la restauration du calvaire situé sur le domaine public Rue du sel,

**Considérant** que 4 entreprises ont remis, à la Communauté de Communes, les offres suivantes :

- SATTLER ET FILS de Brumath : 11 840.00 €HT
- ROBERT BRIWA ET FILS de Petersbach : 6 580.00 €HT
- VIOLETTE ARBOGAST de Westhoffen : 6 264.00 €HT
- WITTMANN Yves de Mulhausen : 6 890.00 €HT

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré*

**DECIDE** de retenir l'offre la mieux-disante de **WITTMANN Yves** pour la réalisation des travaux pour un montant de **6 890.00€HT**

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin

**AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise.

**Vote à l'unanimité**

**7<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : DECHETTERIE – fixation de la grille tarifaire**

**VU** la création des déchetteries de BOSENDORF et MUTZENHOUSE en date du 12/06/1999.

**VU** la mise en place de la Redevance Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le 17/12/2009.

**VU** l'approbation de la modernisation des déchetteries en date du 27/03/2013.

**Considérant** la commission environnement réunit le 21/01/2014 proposant :

- la gratuité des 24 premiers apports par an.
- de fixer à 6€chaque passage supplémentaire
- d'instaurer une période « test » jusqu'au 31 décembre 2014.

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**-APPROUVE** la grille tarifaire des déchetteries de BOSENDORF et MUTZENHOUSE

**-APPROUVE** son application au 01/01/2015

**-FIXE** les montants comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRE DES DECHETTERIES</b>		
	<b>De 0 au 24<sup>ème</sup> passage</b>	<b>A partir du 25<sup>ème</sup> passage</b>
Particulier	0€	6 €/ passage
Professionnel		
Administration		
Association		

**49 voix pour**

**3 abstentions (BALL Christophe, KLEIN Marcel, WEISS Bernard)**

**8<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : DECHETTERIE – approbation du règlement des déchetteries**

**VU** la création, au 21/09/2000, d'un règlement de fonctionnement des déchetteries de BOSSENDORF et MUTZENHOUSE pour l'ouverture au public.

**VU** l'approbation du projet de modernisation des déchetteries de BOSSENDORF et MUTZENHOUSE en date du 27/03/2013

**Considérant** qu'il convient de définir les droits et les devoirs des usagers et des services et conformément à la proposition de la commission environnement réunit le 21/01/2014

Le conseil de Communauté après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement, annexé à la présente délibération, pour les déchetteries de BOSSENDORF et MUTZENHOUSE

**49 voix pour**

**3 abstentions (BALL Christophe, KLEIN Marcel, WEISS Bernard)**

**9<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : DECHETTERIE – achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets dangereux des ménages dans les déchetteries de Bossendorf et Mutzenhouse**

En date du 21/10/2013, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS pour la collecte des déchets dangereux sur le territoire de la CCPZ. Conformément à cette convention le coût de la collecte, du traitement et la formation des agents des déchetteries seront pris en charge par l'éco-organisme.

Il reste cependant à la collectivité de mettre en place un espace de stockage sécurisé, clos et sur bac de rétention dans chaque déchetterie pour y entreposer ces déchets.

Aussi la Communauté de Communes a sollicité plusieurs devis pour l'achat de deux conteneurs.

**Considérant** que 2 entreprises ont remis à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn les offres suivantes :

- BEISER de Bouxwiller : 33 625.00€HT pour 2 conteneurs
- DENIOS de Nassandres : 17 704.80€HT pour 2 conteneurs

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **DENIOS** pour un montant de **17 704.80€HT** pour l'acquisition de deux conteneurs,

**AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise

**Vote à l'unanimité**

**10<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : DECHETTERIE – choix du prestataire pour le contrat d'entretien des 2 déchetteries du territoire**

En 2011, un contrat pour l'entretien des déchetteries avait été signé avec la société Jardin Chris de HOCHFELDEN pour une durée de 3 ans.

Ce contrat arrivant à terme, une nouvelle consultation a été faite par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour une nouvelle période de 3 ans.

**Considérant** que 6 entreprises ont remis à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn les offres suivantes :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - VIVAGES de Hochfelden :               | 6 510.59€HT/an  |
| - TOP JARDIN de Ettendorf :             | 13 129.00€HT/an |
| - JARDIN GOTTRI de Berstheim :          | 5 666.00€HT/an  |
| - JARDIN CHRIS de Hochfelden :          | 5 310.00 €HT/an |
| - NATURE SUR MESURE de Hohfrankenheim : | 3 593.00 €HT/an |
| - ESPACE VERT D'ALSACE de Brumath :     | 5 195.00€HT/an  |

**Considérant** l'analyse des offres par les membres du Bureau,

*Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré*

**DECIDE** de retenir la société **NATURE SUR MESURE** pour la réalisation des travaux d'entretien pour un montant de **3 593.00 €HT** par an pour les deux déchetteries à partir du 01/04/2014 au 31/03/2017.

**AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise,

**Vote à l'unanimité**

**11<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : Divers**

Bernard INGWILLER,  
Président